

BUDGET PREVISIONNEL		ANNEE 2016-2017	
Formation :	DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice		
Composante :	UFR Droit et Science Politique		
Département :			
Responsable :	Mme HERZOG-EVANS Martine		
Effectif :	12 étudiants		
Heures (EHTD):	277,5 heures		
	Détails / Calculs justificatifs (si nécessaire)		Montants
RECETTES			
1. DROITS D'INSCRIPTION⁽¹⁾			
Formation initiale : 0 étudiants	831,4 euros (part pédagogique 355,3 + frais d'inscription master)		
Formation continue individuelle : 0 étudiants	1176,1 (part pédagogique 700 + frais d'inscription master)		
Formation continue conventionnée : 12 étudiants	12 x 1876,1 (part pédagogique 1400 + frais d'inscription master)		22 513,20 €
	SOUS TOTAL DROITS D'INSCRIPTIONS (1)		22 513,20 €
2. SUBVENTIONS⁽¹⁾			
PRF (Programme Régional de Formation)			
Autres subventions (Collectivités ...)			
Financement Conseil Régional (salariés)			
	SOUS TOTAL SUBVENTIONS (2)		0,00 €
3. AUTRES⁽¹⁾⁽²⁾			
Taxe d'apprentissage, Subvention d'entreprise			
Plan de Formation Entreprises			
Congé et Droit Individuels de Formation (CIF & DIF)			
Autres ⁽¹⁾			
	SOUS TOTAL AUTRES (3)		0,00 €
	TOTAL RECETTES (A) = (1) + (2) + (3)		22 513,20 €
DEPENSES			
1. CHARGES DE PERSONNEL⁽¹⁾			
Enseignants Titulaires	137,5h EHTD x 42,96 = 5 907		14 059,20 €
Enseignants Vacataires	140h EHTD x 58,23 = 8 152,20		
	SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL(1)		14 059,20 €
2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE			
Missions - Déplacement	Déplacements Mons/Reims - Avans University/Reims		4 065,61 €
Hébergement, Restauration			661,67 €
Photocopies, papeterie...			800,00 €
	SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPOSANTE(2)		5 527,28 €
3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE			
Charges indirectes (13%)	13%	22 513,20 €	2 926,72 €
	SOUS-TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT UNIVERSITE (3)		2 926,72 €
	TOTAL DEPENSES (B) = (1) + (2) + (3)		22 513,20 €
RESULTAT (A) - (B)			0,00 €

⁽¹⁾ : Détailler les rubriques

⁽²⁾ : A préciser. Ajouter autant de lignes que nécessaire.

Il vous est proposé:

- **d'approuver** l'annexe financière du DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,

Guillaume GELLE